Introduction

La commande publique constitue un instrument essentiel de l'intervention de l'État dans l'économie. Elle permet aux administrations publiques, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de réaliser des projets, d'acquérir des fournitures et de bénéficier de différentes prestations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Compte tenu de l'importance des dépenses engagées, la gestion de la commande publique doit respecter des règles garantissant la transparence des procédures et une concurrence loyale entre les opérateurs économiques.

Au Maroc, le décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics vise notamment à renforcer ces exigences à travers des règles encadrant la publicité, l'accès à la commande publique et l'égalité de traitement des concurrents.

Dès lors, **comment la transparence et la concurrence contribuent-elles à garantir une commande publique efficace, équitable et respectueuse des deniers publics ?**

Développement

1. La transparence : une garantie de régularité des procédures

La transparence constitue un principe fondamental de la commande publique. Elle consiste à rendre les procédures de passation des marchés claires, accessibles et compréhensibles pour l'ensemble des candidats.

Elle se traduit notamment par la publication des appels d'offres, la communication des informations relatives aux marchés, la définition préalable des critères de sélection et le respect des règles d'ouverture et d'évaluation des offres.

Cette transparence permet de limiter les risques de favoritisme, de fraude et de corruption. Elle renforce également la confiance des entreprises dans l'administration et favorise une gestion responsable des ressources publiques.

2. La concurrence : un moyen de garantir l'égalité des chances

La concurrence permet aux différents opérateurs économiques de participer librement aux procédures de commande publique, dans le respect des conditions réglementaires.

Elle repose principalement sur deux exigences : la liberté d'accès à la commande publique et l'égalité de traitement des concurrents. L'administration doit donc éviter toute discrimination injustifiée et appliquer les mêmes critères d'évaluation à tous les candidats.

Une concurrence saine permet d'élargir le nombre de participants, d'encourager les entreprises à améliorer leurs offres et de favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises aux opportunités économiques.

3. La transparence et la concurrence au service de l'efficacité de la dépense publique

La combinaison de ces deux principes contribue à améliorer la qualité de la dépense publique. En effet, la mise en concurrence permet à l'administration de comparer plusieurs propositions et de sélectionner celle qui répond le mieux à ses besoins, selon les critères prévus par la réglementation.

Elle favorise ainsi une meilleure utilisation des ressources financières, la maîtrise des coûts et l'amélioration de la qualité des travaux, des fournitures et des services.

La transparence garantit, quant à elle, que le choix du titulaire du marché repose sur des critères objectifs et vérifiables.

4. Le rôle de la dématérialisation dans le renforcement de la transparence et de la concurrence

La modernisation de la commande publique au Maroc repose également sur la dématérialisation des procédures. La plateforme électronique des marchés publics facilite la publication des appels d'offres, l'accès aux documents de consultation et la transmission des informations aux concurrents.

Cette évolution contribue à réduire les contraintes administratives, à améliorer la traçabilité des opérations et à élargir les possibilités de participation des entreprises, indépendamment de leur localisation géographique.

Elle constitue ainsi un outil important de modernisation de l'administration et de renforcement de la confiance dans les procédures publiques.

5. Les défis liés à l'application effective de ces principes

Malgré les progrès réalisés sur le plan réglementaire et technologique, plusieurs défis persistent, notamment les pratiques anticoncurrentielles, les risques de conflits d'intérêts, la complexité des procédures et les difficultés rencontrées par certaines petites entreprises.

Pour y faire face, il est nécessaire de renforcer les contrôles, de développer les compétences des acteurs chargés de la gestion des marchés publics, d'améliorer l'accès à l'information et de garantir l'application effective des règles de concurrence.

Conclusion

En conclusion, la transparence et la concurrence constituent deux piliers essentiels d'une commande publique moderne et efficace au Maroc. La transparence garantit la clarté et la régularité des procédures, tandis que la concurrence assure l'égalité des chances entre les opérateurs économiques et favorise une utilisation optimale des ressources publiques.

Toutefois, leur efficacité dépend de l'application rigoureuse de la réglementation, du renforcement des mécanismes de contrôle et de la poursuite de la dématérialisation. Ainsi, la transparence et la concurrence ne représentent pas uniquement des exigences juridiques, mais également des conditions indispensables à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption et au développement économique du pays.